

- Installation du conseil municipal
- Élection du maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture par le Maire de la charte de l' élu local
- Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- Délégations accordées au Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales
- Désignation des représentants de la commune au SITPI
- Désignation des représentants de la commune au SIRD
- Élections des membres de la Commission d'Appel d'Offre